

DATE 08-12-2020



Avis Informationnel A20-008

SUSPENSION DE LA SAISIE DES ORDRES ET DE LA NÉGOCIATION DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DEUX ANS (CGZ)

Suite à la circulaire 137-20, Bourse de Montréal Inc. (la "Bourse") désire informer ses participants qu'elle suspendra temporairement la saisie des ordres et la négociation sur les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) qui arrivent à échéance en décembre 2020 (Z20), en mars 2021 (H21) et en juin 2021 (M21), ainsi que sur les stratégies s'y rapportant. Ce changement sera effectif à compter du 13 août 2020, et ce jusqu'à l'auto-certification prochaine de la modification proposée à la valeur nominale du contrat CGZ (se reporter à la circulaire susmentionnée). Il n'y aura aucune incidence sur le contrat de septembre 2020 (U20). La Bourse prévoit auto-certifier cette modification après l'expiration du contrat de septembre 2020, et celle-ci sera applicable pour le contrat de décembre 2020 et les suivants.

Cette mesure vise à prévenir toute activité à l'égard des contrats CGZ qui serait soumise à la nouvelle valeur nominale. D'autres avis concernant la levée de la suspension suivront en temps voulu.

Pour toute question ou tout complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au moyen des coordonnées ci-dessous.

Opérations de marché

Toll free: 1-888-693-6366

Telephone: 514-871-7871

Email: monitoring@tmx.com